

CE QUE NOUS DEMANDONS

1. Au vu des problèmes qu'ils posent, **nous souhaitons l'interdiction de la culture et des importations des OGM en général, et des plantes mutées en particulier.** L'exemple de l'interdiction du bœuf aux hormones démontre qu'il ne s'agit pas d'une utopie. En effet, au début des années 80, l'Union européenne avait bloqué le bœuf américain sur son territoire, car elle estimait que la viande des animaux traités aux hormones pourrait menacer la santé des consommateurs. Cette bataille a duré vingt ans, mais elle a été victorieuse. Elle pourrait l'être aussi sur les OGM.

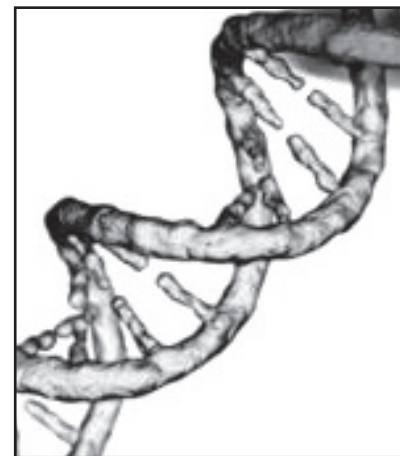
2. Au minimum, **nous voulons que les plantes mutées soient intégrées dans le champ d'application de la directive 2001/18 et qu'elles soient donc soumises à évaluation et à étiquetage,** avec effet rétroactif. Cependant, cette évaluation doit être rigoureuse et indépendante, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. En effet, en décembre 2008, le Conseil des Ministres de l'environnement avait unanimement demandé une réforme de la procédure d'évaluation et d'autorisation des OGM dans l'Union européenne afin de mieux protéger l'environnement, l'agriculture et la santé des consommateurs des effets négatifs des OGM. Jusqu'à ce jour, la Commission n'a pas donné de suite adéquate.

3. Par souci de transparence, **nous demandons que le mode de production d'une plante (ou si son origine est découverte) accompagne systématiquement son autorisation, voire son évaluation.**

4. Enfin, **il nous semble essentiel que des aides massives soient apportées à l'agriculture paysanne, respectueuse des hommes et de l'environnement.** Comme l'a affirmé en juin 2010 Olivier De Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, « les gouvernements et les agences internationales doivent stimuler de toute urgence les techniques agricoles écologiques afin d'accroître la production alimentaire et sauver le climat », ajoutant : « Pour nourrir le monde, l'agro-écologie surpasse l'agriculture industrielle à grande échelle. »

PLANTES MUTÉES : LA FACE CACHÉE DES OGM

*Les plantes mutées sont indétectables,
elles ne sont pas évaluées
et elles menacent nos assiettes comme nos champs.
Ce sont des OGM cachés*



www.OGMdangers.org

MUTAGÈSE – TRANSGÈSE : TECHNIQUES DIFFÉRENTES MAIS PROBLÈMES SIMILAIRES

■ Risque environnemental

Les plantes mutées ont le plus souvent un gène dont la mutation procure la résistance à un herbicide. Elles sont donc fabriquées pour faciliter l'usage de cet herbicide, ce qui, sur de grandes surfaces, entraîne une pression de sélection favorable à l'apparition de résistances à l'herbicide chez des plantes sauvages (même non *apparentées*). De telles plantes profiteraient très vite (*quelques années*) et envahiraient des écosystèmes. Par conséquent, l'usage *industriel d'herbicides* associé à ces plantes forcerait les fermiers à utiliser, à terme, d'autres herbicides, plus forts et plus toxiques, comme c'est déjà le cas aux États-Unis avec l'apparition d'amarantes résistantes à l'herbicide Roundup à cause de la culture d'OGM résistants à cet herbicide.

■ Risque de dissémination

Il est tout autant avéré qu'un gène de résistance à un herbicide peut se *disséminer* à des cultures de la même plante, ou à des espèces sauvages si elles sont apparentées. Si ce risque de super mauvaises herbes diffère du premier, il en a les mêmes conséquences : utilisation d'herbicides plus puissants et toxiques. En outre, l'usage de tels gènes dans des colzas, par exemple, est particulièrement inquiétant, car ces plantes ont de nombreuses espèces sauvages apparentées, facteur augmentant encore le risque de dissémination.

■ Risque sanitaire

La mutagénèse étant encore plus aléatoire que la transgénèse, certaines plantes mutées pourraient produire des protéines non conformes ou des allergènes imprévisibles. Il faut y ajouter évidemment les risques liés à l'utilisation des herbicides.

■ Risque juridique

Les plantes mutées sont susceptibles d'avoir un gène couvert par un brevet. Ainsi, la dissémination de gènes engendrerait des pollutions qui entraineront de multiples contentieux.

Nous assistons en France au développement de la culture de plantes issues de la mutagénèse. Les premières cultures commerciales du tournesol Expresssun de Pioneer, résistant à un herbicide, datent de 2010. Et il est prévu pour 2012 la culture du colza Clearfield mis au point par BASF, également résistant à un herbicide.

■ Plantes mutées : des OGM qui ne disent pas leur nom ?

Selon la directive européenne 2001/18, un OGM est « un organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle ». Pour produire un OGM, cette directive identifie plusieurs techniques, parmi lesquelles bien sûr la transgénèse, mais aussi la *mutagénèse*. On obtient une *plante mutée* soit par irradiation soit par exposition à un agent chimique mutagène. Ce mode de production, très aléatoire, bouleverse le génome et peut perturber sans que l'on s'en aperçoive, la fonction de nombreux gènes, pouvant ainsi conduire à des effets non intentionnels potentiellement nuisibles.

■ Plantes mutées : des OGM qui échappent à la réglementation ?

Bien que la directive 2001/18 qualifie bien d'OGM ces plantes mutées, elle les dispense de toute évaluation ou étiquetage. Pour l'heure, il n'est donc pas possible d'assurer une traçabilité de ces plantes mutées ou de statuer sur leur innocuité, alors que leur génome est autant, voire plus, chamboulé qu'avec la transgénèse. De plus, au-delà même de la dénomination OGM, ces plantes mutées présentent potentiellement les mêmes problèmes que les plantes transgéniques, tant sur les plans environnementaux et sanitaires que sur la question de la brevetabilité du vivant.

www.ogmdangers.org

OGM dangers, 6 avenue du Maine, 75015 Paris – Fax : 01.53.27.68.09

Je souhaite recevoir gratuitement ce tract en exemplaires.

Je souhaite recevoir gratuitement votre documentation.

Je fais un don libre à OGM dangers.

J'adhère à OGM dangers (16 € par an).

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____